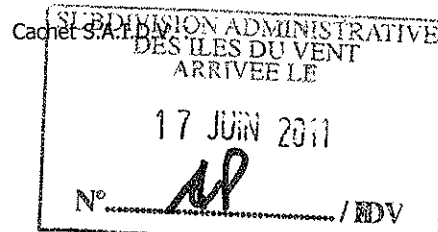




Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

**DELIBERATION N°35/2011
DU 1^{er} JUIN 2011**

Autorisant la mise en rebut et la vente aux enchères publiques de divers biens réformés

Date de convocation :

25 mai 2011

Date d'affichage :

25 mai 2011

Résultats des votes

Pour	26
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

8 Juin 2011

Affichage de la présente délibération le :

20 JUIN 2011

**EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille onze, le premier du mois de juin à neuf heures cinquante,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mesdames Elisabeth MOE et Elisa YAO THAM SAO, ont été désignées pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	MOE Elisabeth		X	<i>Eliane LECHENE</i>
5	TICCHI Christiane Tiare	X		
6	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
7	LEQUERRE Maite	X		
8	YAO THAM SAO Elisa	X		
9	BENNETT William	X		
10	TETUAETARA Theodore		X	<i>William BENNETT</i>
11	TEANOTOGA Hinano		X	<i>L. TEANINIURAITEMOANA</i>
12	ATIU Marc	X		
13	TEFAATAU Alvest		X	<i>Marc ATIU</i>
14	PROKOP Alban		X	
15	POMARE Wilfred		X	<i>Viora TANÉPAU</i>
16	TOUAITAHUATA Charles	X		
17	TANÉPAU Viora	X		
18	TUEINUI Noël	X		
19	TICCHI William	X		
20	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
21	TAPUTU Karine		X	<i>J.B TERIIEROOITERAI</i>
22	TAURAA Stéphanie	X		
23	TAVAE Imelda		X	
24	DU SOUICH Audrey	X		
25	MAI Teruirau		X	
26	MACE Miriama	X		
27	BREMOND Madeleine		X	
28	TEMARII Tahiri		X	
29	LICHTLE Yvette		X	<i>Armelle MERCERON</i>
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	
32	FREBAULT Pierre		X	
33	LAUZUN épse LECHENE Eliane	X		
		19	14	7

DELIBERATION N°35/2011 DU 1^{er} JUIN 2011

Autorisant la mise au rebut et la vente aux enchères publiques de divers bien réformés

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU le procès verbal de réforme en date du 22 mars 2011
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 1^{er} juin 2011

ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	26
POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOpte :

Article 1^{er} : Est autorisée, la vente aux enchères publiques par le commissaire priseur, Monsieur Serge LEONTIEFF, des véhicules et matériels dont la liste est jointe en annexe de la présente délibération.

Le prélèvement de la commission s'élève à 6% de la vente réalisée.

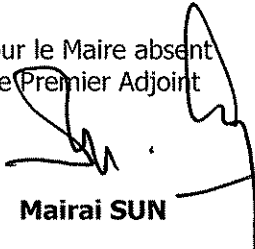
Article 2 : La recette est imputable au budget de la commune de Pirae : article 775 – Rubrique 020.

Article 3. : Est autorisée le cas échéant, la mise au rebut du matériel réformé figurant en annexe à la présente délibération.

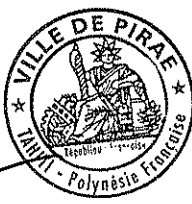
Article 4. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint



Mairai SUN

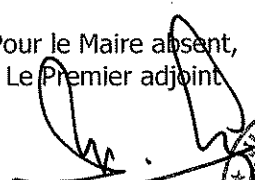


Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le..... **17 JUIN 2011**

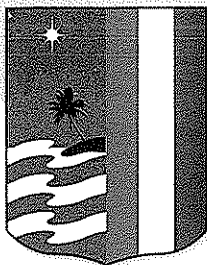
et publication du ... **22.0 JUIN 2011**

Pour le Maire absent,
Le Premier adjoint



Mairai SUN





Ville de Pirae

Entre mer et montagne, la Ville de Pirae avance...
Mai te miti e tae atu i te mou'a, te manuu nei te Oire o Pirae...

Procès – verbal de réforme

L'an deux mille onze et le 22 du mois de mars à 08h00, se sont réunis au Parc à Matériel de la Ville de Pirae, les membres de la commission et les responsables techniques chargés de recenser et réformer divers matériels, véhicules et engins.

Etaient présents :

- M. William BENNETT, 8^{ème} Adjoint au Maire
- M. William TICCHI, Conseiller municipal

Etaient présents à titre consultatif :

- M. Bernard AMIGUES, Directeur Général des Services
- M. Wilfred TAHI, Responsable du parc à matériel
- M. Gaston TEAUNA, Responsable par intérim du service mécanique

Le responsable du parc à matériel présente aux membres les biens censés être réformés. Après avoir examiné l'état du matériel défini en annexe, la commission décide à l'unanimité de réformer et de mettre à la vente aux enchères publics que les véhicules et engins en état de marche ou présentant une valeur résiduelle, et autres biens.

Après examen, la commission décide de mettre aux enchères publiques ledit véhicules et matériel au plus offrant.

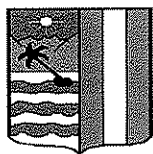
William BENNETT,

William TICCHI

Bernard AMIGUES

Wilfred TAHI

Gaston TEAUNA



VILLE DE PIRAE

Affaire suivi par :
Wilfred TAHI
Tel: 508027

Pirae le, 24 septembre 2010

ETAT DES VEHICULES ET MATERIEL A REFORMER

Véhicules

N° Ordre	N° Imm	Qté	Désignations	Affectation	Année Acquisition	Observations
1	108223 P	1	Peugeot Boxer	DPM	1997	HS
2	98814 P	1	Fourg Volkswagen	DTE	1995	Moteur HS
3	128669 P	1	Fiat Hitachi	DTE	2000	Etat de marche. Pont AV.HS
4	132946 P	1	Renault Kongoo	DPM	2001	Epave
5		2	Tracteurs	Hôtel de ville		HS
6	141864 P	1	Renault Kongoo	DPM	2002	Moteur HS
7	69465 P	1	Susuki SJ 413	DCV	1989	Moteur HS
8	102372 P	1	Susuki SJ 413	DTE	1996	Moteur HS
9	122245 P	1	Mercedes (Truck)	DTE	1999	Moteur HS
10	166134 P	1	Santana	DPM	2005	Moteur HS
11	4596 S	1	Piaggio	DPM	2001	HS
12	4595 S	1	Piaggio	DPM	2001	HS
13	165 583 P	1	Hyundai Fourgon	DPM	2005	Etat de marche.
14	3308 R	1	HONDA CB 750	DPM	1975	HS

Matériel

1	6228 D	1	Makita	DTE	2005	Visseuse sans fil. HS
2		1	Métabo	DTE	2007	Visseuse sans fil. HS
3	DP 4700	1	Makita	DTE	2004	Perceuse auto reverse. HS
4		1	Fortuna	DTE	1985	Fatigué
5			Cuve gasoil 3000 L			Hors norme

Le responsable Mécanique

Le Chef du Département

